

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR

**LE PROJET DE RÈGLEMENT 539 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 475 POUR LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU
RÈGLEMENT 20-02**

ET

**LE PROJET DE RÈGLEMENT 540 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 476 POUR LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU
RÈGLEMENT 20-02.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue aux Arrêtés numéros 2020-033, 2020-049 et 2020-074 des ministres de la Santé et des Services sociaux. Cette consultation portera sur les projets de règlement 539-P et 540-P, adopté le 1^{er} février 2021, dans le but de modifier le Plan d'urbanisme n° 475 et le Règlement de zonage n° 476.

le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202102-018, le projet de règlement numéro 539-P intitulé : « Projet règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme n° 475 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'assurer la concordance au règlement 20-02. »

et

le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202102-020, le projet de règlement numéro 540-P intitulé : « Projet règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme n° 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'assurer la concordance au règlement 20-02. »

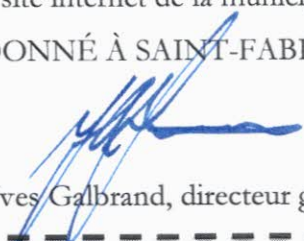
Vos représentations ou commentaires écrits sur les projets de règlement 539 et 540 peuvent être adressés à la municipalité du 8 février au 22 février 2021, en écrivant au soussigné à l'adresse courriel suivante :

direction@saintfabien.net

Ou au 20-A, 7^e Avenue, à Saint-Fabien G0L 2Z0

Les projets de règlement 539-P et 540-P faisant l'objet du présent avis peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le soussigné durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45 et sur le site internet de la municipalité <https://www.saint-fabien.ca>

DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 2^e JOUR DE FÉVRIER 2021


Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 2 février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour de février 2021


Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier